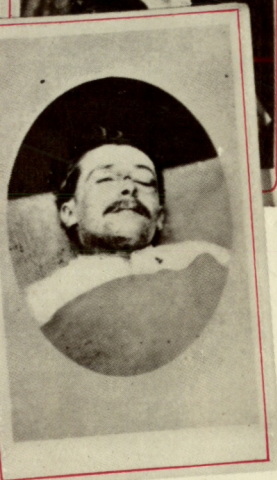


PROCÈS DES COMMUNARDS

présentés par
Jacques Rougerie



a COLLECTION
ARCHIVES

Extrait de la publication

Un procès en révision?

« La Commune : ... un accès d'envie furieuse et d'épilepsie sociale. »

Maxime du CAMP,

Les Convulsions de Paris.

« Le Paris ouvrier, avec sa Commune, sera célébré à jamais comme le glorieux fourrier d'une société nouvelle. Le souvenir de ses martyrs est conservé pieusement dans le grand cœur de la classe ouvrière. Ses exterminateurs, l'histoire les a déjà cloués à un pilori éternel, et toutes les prières de leurs prêtres n'arriveront pas à les racheter. »

K. MARX,

La Guerre civile en France.

Affaire classée?

18 mars 1871 : outré et humilié de la récente défaite, se dressant contre la majorité rurale, « capitularde » et monarchiste de l'Assemblée nationale élue au mois de février, le peuple parisien en armes s'empare de la capitale.

Thiers et les ministres de la très provisoire République n'avaient eu que le temps de gagner précipitamment Versailles, où déjà l'Assemblée s'était prudemment installée. Le 26 mars, Paris se donne un gouvernement, une Commune révolutionnaire; l'épisode va durer soixante-treize jours. Règne populaire bien court; il fut surtout indécis et confus. La Commune compta peu de têtes capables et, à la tâche, les meilleurs révolutionnaires se révélèrent étrangement incertains, profondément divisés. Ils n'auraient guère eu de toute façon le loisir de construire, puisque immédiatement, toutes les énergies durent s'employer à la lutte contre Versailles. Et plus encore, par sa révolte, la capitale s'était placée dans une situation absolument intenable, encerclée par l'armée versaillaise, mais aussi complètement isolée du reste de la France. Pas une des grandes villes, des villes traditionnellement républicaines et révolutionnaires, n'avait pu, ou voulu, suivre son exemple, tandis qu'une fois de plus les campagnes étaient gagnées par la redoutable peur des rouges et des partageux.

Seul, Paris ne pouvait espérer réussir, ni résister, et l'aventure sombra dans les atroces massacres de la Semaine sanglante. Tout ce qu'il reste de ce règne si court, de cette révolution impossible, ce sont quelques anticipations, d'ailleurs audacieuses. Anticipations républicaines, comme la laïcité scolaire ou la séparation de

l'Eglise et de l'Etat. Anticipations socialistes, comme la confiscation par l'Etat populaire de certains moyens de production, un projet d'organisation collective, coopérative, du travail, un projet d'abolition de l'Etat oppresseur. De cette révolution manquée, il reste aussi un souvenir, étonnamment vivace.

Ceci se passait voici bientôt cent ans. Rien de plus difficile pourtant que de tenter d'écrire une histoire sereine de la Commune, car jamais événement ne fut jugé avec moins de sérénité. Rien d'étrange qu'en son temps, et pour longtemps, la Commune ait suscité des haines ou des admirations passionnées. Mais aujourd'hui encore, dès qu'on l'aborde, on dirait qu'on touche une fibre trop sensible. L'histoire ne s'en est pas encore vraiment décantée, en dépit des années.

Adversaires

Ce n'étaient que des malfaiteurs, qui ont invoqué des prétextes parce qu'ils n'avaient point de bonnes raisons à donner; les assassins ont dit qu'ils frappaient les ennemis du peuple, et ils ont tué les plus honnêtes gens du pays; les voleurs ont dit qu'ils reprenaient le bien de la nation, et ils ont pillé les caisses publiques; les incendiaires ont dit qu'ils élevaient des obstacles contre l'armée monarchique, et ils ont mis le feu partout; seuls les ivrognes ont été de bonne foi: ils ont dit qu'ils avaient soif, et ils ont défoncé les tonneaux. Les uns et les autres ont obéi aux impulsions de leur perversité, mais la question politique était le dernier de leurs soucis ¹.

C'est un témoin qui parle, un de ces « honnêtes gens » de 1871, Maxime du Camp, ami de Flaubert. Mais voici ce que l'on enseigne aux jeunes élèves de l'école républicaine et laïque, jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, dans les petits Lavissee de seconde année :

Une grande honte et de grands désastres viennent s'ajouter aux désastres de la guerre... La population parisienne s'insurgea... Il fallut que, sous les yeux des Allemands, une armée française, commandée par le maréchal de Mac-Mahon, assiégeât des Français révoltés et qu'elle prît d'assaut la capitale de la France. Avant sa défaite, la Commune incendia plusieurs des monuments de Paris...; elle fusilla l'archevêque de Paris... Pendant la lutte, un grand nombre de soldats furent tués. Un plus grand nombre d'insurgés périrent les armes à la main ou furent fusillés après jugement de cours martiales... De toutes les insurrections dont l'histoire ait gardé le souvenir, la plus criminelle fut certainement celle du mois de mars 1871 faite sous les yeux de l'ennemi vainqueur ²...

De nos jours certes, le ton s'est apaisé. Les livres d'histoire de nos enfants insistent sur la déception patriotique qui poussa les Parisiens à la révolte, et, tout bien pesé, admettent que la Commune a partiellement contribué à « sauver la République »; on n'y trouve à peu près rien en revanche du socialisme des Communards, auquel seuls quelques manuels très récents accordent quelques courtes lignes. Mais il est encore des historiens pour abreuver un certain public des lamentables récits du martyre de l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, ou des otages, prêtres et gendarmes, fusillés par la Commune ³.

Partisans

A gauche, en face — car c'est bien de camps qu'il s'agit — on exalte au contraire le glorieux souvenir de la Commune, qui, comme l'avait prévu Marx, ne s'est jamais éteint « dans le grand cœur de la classe ouvrière », au point de devenir presque un mythe. Réapparu vers 1880 après la dure saignée de 1871, le socialisme français a, chaque 18 mars, consciencieusement célébré l'anniversaire de la Commune, et vécu, jusqu'en 1914 au moins, dans l'impatience de la grande revanche.

Ancien militant de l'Internationale, ancien combattant de la Commune, je m'efforcerai d'être à la Chambre, l'homme de mon passé communaliste et socialiste.

C'est, en 1885, la profession de foi de l'ouvrier bronzier Camélinat, directeur de la Monnaie pendant la Commune, un des premiers députés socialistes à la Chambre, qui, en 1920, peu avant sa mort, ralliera les rangs du parti communiste.

Et cette revanche, ne fut-elle pas précisément l'octobre russe?

Deux mois et quinze jours — écrit, le 11/24 janvier 1918 Lénine, maître de la Russie depuis si peu de temps — c'est en tout et pour tout cinq jours de plus que la durée d'existence du pouvoir précédent des ouvriers sur tout un pays ou sur les exploités et les capitalistes : le pouvoir des ouvriers parisiens à l'époque de la Commune de Paris en 1871...

Après s'être maintenus deux mois et dix jours, les ouvriers parisiens qui avaient pour la première fois instauré la Commune, cet embryon du pouvoir des Soviets, ont péri, fusillés par l'équivalent français des cadets, des menchéviks et des socialistes-révolutionnaires de droite. C'est au prix de sacrifices inouïs que les ouvriers français ont fait la première expérience d'un gouvernement ouvrier...

Nous nous trouvons dans des conditions beaucoup plus favorables, parce que les soldats, les ouvriers et les paysans russes ont su créer un appareil, le gouvernement soviétique, qui a fait connaître au monde entier les formes de leur lutte⁴...

On sait que le révolutionnaire russe avait dansé dans la neige lorsque la durée du pouvoir des soviets eut dépassé de vingt-quatre heures seulement celle de la Commune de Paris, et qu'il dort, dans son mausolée, enveloppé du drapeau de l'un des bataillons de la garde nationale insurgée en 1871.

Pour Staline encore, qui ici, paraphrase Marx :

La République des Soviets est la forme politique recherchée et enfin trouvée, dans le cadre de laquelle doit être réalisée l'émancipation économique du prolétariat, la victoire complète du socialisme.

La Commune de Paris a été l'embryon de cette forme. Le pouvoir des Soviets en est le développement et le couronnement ⁵.

Un monopole?

Ce culte de la Commune en oriente aujourd'hui l'histoire. C'est un fait qu'à peu près seuls les historiens marxistes et des pays marxistes continuent de s'intéresser vraiment à l'histoire de la Commune, et à la faire sérieusement progresser. Ce droit d'aînesse qu'ils revendiquent a tourné à un quasi-monopole de fait, de par la carence presque complète des autres historiens. Histoire engagée, qui a de grands, d'incontestables mérites, premièrement celui d'exister. Et cependant elle donne un peu trop volontiers dans l'hagiographie. Elle n'est pas exempte non plus d'un didactisme parfois agaçant. Ainsi ne manque-t-elle jamais, s'interrogeant sur les causes de l'échec de la Commune, de parvenir à cette conclusion, toujours à peu près la même :

Privée de la direction politique d'un parti qui eût été « son » parti, démunie (dans ses masses) d'une théorie révolutionnaire qui ne pouvait être que le marxisme, la classe ouvrière subit lourdement le poids d'une situation dans laquelle des courants divergents se partageaient les responsabilités de la direction. Au fond du creuset de l'analyse, éliminées les causes secondaires et dépendantes, c'est ce qui explique, malgré des trésors de bonne volonté et d'héroïsme, la défaite de la Commune ⁶.

Raisonnement bien irréfutable, mais qui ressemble assez à certaine argumentation par les causes finales, ou à la preuve de saint Anselme. Et si, d'aventure, Dieu n'existait pas, si la Commune n'avait pas annoncé 1917?

Querelle autour d'un héritage

*Il est arrivé pourtant que ce droit d'aînesse, ce monopole, soient discutés. Passons sur les prétentions d'étranges héritiers, comme ces quelques fascistes français d'avant guerre, qui se recommandaient à la fois de la Commune, insurrection socialiste patriote, et de Jeanne d'Arc. Dès les lendemains de la Commune, les anarchistes avaient vigoureusement contesté aux socialistes marxistes ce droit qu'ils s'arrogeaient d'accaparer l'héritage de 1871. C'était à eux, à eux seuls qu'appartenait la Commune, puisqu'elle était la première révolution qui eût tenté d'abolir l'Etat, ce rêve de tous les libertaires. Un de leurs maîtres à penser, le Suisse James Guillaume * l'affirmait expressément dès avril 1871, commentant les déclarations fédéralistes que venait de lancer Paris :*

La révolution de Paris est fédéraliste...

Le fédéralisme, dans le sens que lui donne la Commune de Paris, et que lui a donné il y a bien des années le grand socialiste Proudhon... est avant tout la négation de la Nation et de l'Etat...

Il n'y a plus d'Etat, plus de pouvoir central supérieur aux groupes et leur imposant son autorité; il n'y a que la force collective résultant de la fédération des groupes... L'Etat centralisé et national n'existant plus, et les Communes jouissant de la plénitude de leur indépendance, il y a véritablement *an-archie* ¹.

Certes Marx, tirant la leçon de l'expérience de 1871, conclut à l'abolition, ou tout au moins au dépérissement nécessaire de l'Etat, ce qui semble le rapprocher des positions anarchistes. Mais en même temps que le caractère inéluctable (mais à long terme) de ce dépérisse-

* Il fut, dans la Première Internationale, aux côtés de Bakounine, l'un des animateurs de la minorité « anti-autoritaire », contre la majorité marxiste « autoritaire ».

ment, il pose la nécessité d'une dictature immédiate (provisoire, mais de quelle durée?) du prolétariat, dont la Commune aurait aussi donné l'exemple. Et il faut bien constater que c'est essentiellement le second aspect de l'interprétation qui a été jusqu'à présent mis en relief par ses disciples, qu'il s'agisse des sociaux-démocrates d'avant 1914 (ce qui leur valut les cinglantes leçons d'un Lénine, dans L'Etat et la Révolution), ou ensuite des communistes de l'U.R.S.S. stalinienne.

Devant cette apologie de la dictature, les anarchistes crièrent à la pure et simple falsification. Et de nos jours encore, l'interprétation « libertaire » est invoquée par les adversaires du stalinisme, par tous ceux qui plaident la cause de la liberté révolutionnaire, contre l'autorité révolutionnaire. On voit que l'histoire de la Commune ne manque pas de soulever des problèmes dangereusement actuels.

Qui a raison? et qu'était-ce que la Commune? Ce procès en captation d'héritage ne saurait se juger que sur pièces.

Mais aussi bien, est-ce la bonne façon d'aborder le problème? Le grand malheur de notre actuelle histoire du socialisme, et des mouvements sociaux récents, est sans doute d'être trop, comme on dit, « engagée ». Est-il bien de son rôle de servir des fins, en somme, impures? et ne se laisse-t-elle pas, trop volontiers, orienter par ces fins? Ici même, l'historien, las de tirer les leçons du passé, ne peut-il, ne doit-il pas éviter de se mêler, de part ou d'autre, à l'acariâtre querelle d'héritiers probablement abusifs?

Affaire classée? Au dossier des communards, nous versons des archives nouvelles.

Le livre rouge de la justice rurale

Le dimanche 28 mai 1871, vers deux heures de l'après-midi, est tombée la dernière barricade de la Commune, en plein cœur du quartier Belleville. La Semaine sanglante s'achève.

Après la victoire, il faut punir. Il faut punir légalement, mais implacablement — *a déclaré Thiers, chef du pouvoir exécutif* ...L'expiation sera complète, mais ce sera, je le répète, l'expiation telle que les honnêtes gens doivent l'infliger quand la justice l'exige, l'expiation au nom de la loi et par la loi.

Au tout bas mot, la bataille de Paris a fait 20 000 victimes dans les rangs parisiens. Beaucoup d'insurgés ont pu fuir, mais bien plus nombreux encore les prisonniers pour qui commence un long calvaire : 26 000 communeux ont été capturés du 21 au 28 mai, s'ajoutant aux 3 500 combattants pris dans les escarmouches qui ont depuis avril opposé Paris et Versailles; 5 000 arrestations encore en juin et juillet. Tant en morts qu'en prisonniers et fugitifs, Paris, s'il faut en croire une enquête menée en octobre 1871 par des membres du Conseil municipal, aurait perdu quelque 100 000 habitants : à peu de chose près le quart de sa population ouvrière masculine ⁸.

Sur cette « terreur tricolore », sur l'ampleur et l'atrocité de cette répression, sans égale dans les annales du martyrologe ouvrier, nous n'avions, jusqu'à ce jour, que des témoignages littéraires.

Un sergent versaillais décrit à Maxime Vuillaume, rédacteur au Père Duchêne pendant la Commune, auteur des Cahiers rouges, l'abattoir du Luxembourg :

Et le sergent me raconta dans tous ses détails l'effroyable boucherie de la cour martiale.

Depuis l'entrée des troupes, on fusillait sans relâche. On fusillait derrière ces bosquets, dont le vert feuillage m'était apparu et que je revoyais criblé de gouttes de sang. Là, c'était un simple peloton. Quatre par quatre. Contre un mur, contre un banc. Et les soldats s'en allaient, rechargeant tranquillement leurs fusils, passant la paume de la main sur le canon poussiéreux, laissant là les morts.

On fusillait aussi autour du grand bassin, près du lion de pierre qui surmonte les escaliers menant à la grande allée de l'Observatoire, le long de la balustrade de gauche.

— Et tous ces morts, qu'en fait-on?

— Tous ceux qu'on a fusillés jeudi, le jour où vous y étiez, on les a enlevés la nuit suivante. De grandes tapisseries ont été amenées. Je crois qu'on a tout emporté à Montparnasse.

Je me représentai l'horrible scène. La montagne de morts, ceux qui avaient été fusillés les premiers, écrasés sous le poids de ceux qui étaient venus s'abattre sur leurs cadavres, toute cette chair trouée et sanglante sur la pelouse barbouillée de sang.

Le sergent avait repris son récit. Il détaillait l'abattoir, place par place, peloton par peloton.

— Et, lui demandai-je, on fusille toujours?

Le sergent fixa sur moi ses yeux étonnés. Nous étions, autant qu'il m'en souvienne, à la matinée de dimanche, à la dernière agonie de la bataille.

— Certainement, me répondit-il. On n'a pas cessé depuis que nous sommes entrés à Paris. Ah! vous n'avez rien vu. Moi, j'ai commencé à voir cela à la Croix-Rouge, où nous avons tourné les barricades par le bas de la rue de Rennes. On en a fusillé là un paquet, surtout des officiers.

Brusquement des cris éclatèrent en bas, au-dessous de nous. Le sergent se mit à la fenêtre :

— Voilà une bande de prisonniers, dit-il sans se

retourner. On les conduit certainement au Luxembourg.

Les prisonniers, qui venaient du Collège de France, étaient bien une cinquantaine. Ils avançaient entre deux rangées de soldats. Tout ce monde marchait à une allure accélérée. J'eus le temps de voir des têtes nues, des bras collés au corps, des visages pâles et abattus. Trois femmes se donnaient le bras. Une foule hurlante suivait. Et j'entendis distinctement le cri féroce :

— A mort! A mort! Au Luxembourg!

— On en amène comme ça tous les quarts d'heure, dit le sergent ⁹.

Les morts, eux, n'ont pas de véritable histoire, parce que, comme en toute répression, ils n'ont pas laissé de traces. A peine peut-on en fixer le nombre, sans aucun doute bien inférieur à la réalité. Des fugitifs, les plus compromis sont allés se faire oublier à l'étranger, et la grande masse se perdre en province.

Mais il reste en prison ces milliers d'insurgés tombés aux mains furieuses de la justice versaillaise. Nous pouvons les entendre, apprendre à les connaître en rouvrant et feuilletant cet immense dossier que Jules Guesde a si bien appelé : « le livre rouge de la justice rurale ». Leurs maladroits plaidoyers, leurs brouillons de discours, leurs raisons, petites et grandes, de prendre leur fusil, leurs pavés, tout ce qu'ils étaient, tout ce qu'ils avaient, dort aujourd'hui dans les cartons d'archives des conseils de guerre.

La répression judiciaire

En vertu de l'état de siège dans lequel se trouvent placés depuis la fin du mois de mars 1871 les départements de Seine et de Seine-et-Oise, la loi des honnêtes gens, c'est à la justice militaire, justice d'exception, qu'il appartient de l'appliquer. C'est en conseil de guerre que vont être traduits les 36 000 communeux prisonniers.

36 309 très exactement. Car de ceux qui ont passé entre ses mains, la bureaucratie militaire a tenu un compte admirablement précis, que le commandant de la subdivision militaire de Seine-et-Oise, général F. Appert, présente en toute rigueur à l'Assemblée nationale, le 8 mars 1875 ¹⁰.

38 578 insurgés ont été arrêtés et jugés au 1^{er} janvier 1875, soit 36 909 hommes, 1 054 femmes, 615 enfants âgés de moins de seize ans. Défalquez 1 090 individus qu'on a dû mettre en liberté après simple interrogatoire, 212 qui ont été remis à la justice civile, enfin 967 décédés en cours de procès, dont 10 enfants (un chiffre qui peut paraître faible, lorsqu'on sait les conditions de détention), ce sont bien 36 309 détenus dont la justice militaire a examiné le cas. Ajoutez 3 313 condamnés par contumace, 7 213 refus d'informer; en tenant compte de doubles, quelquefois triples décisions dues à une confusion bien excusable, et aux erreurs près, c'est très exactement 50 559 fois que les conseils de guerre ont statué. Suivent sur les détenus et condamnés, d'impeccables tableaux statistiques. C'est un admirable document que ce rapport du général Appert, trop négligé jusqu'à présent des historiens, et nous essaierons d'en faire bon usage.

Parodie de justice?

Près de 40 000 prisonniers — quatre fois plus qu'au lendemain des journées de juin 1848 —, plus de 50 000 jugements. C'est la plus vaste entreprise de répression qu'ait connue notre histoire sociale. Les prisons de Paris, de Versailles, des environs, surpeuplées, on ne savait où mettre les détenus; 28 000 d'entre eux furent tant bien que mal parqués, dans d'atroces conditions, sur les pontons de marine à Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort, La Rochelle, exactement comme des forçats ¹¹. Les quatre conseils de guerre existants — les deux normaux, deux exceptionnels, constitués dès mai 1871 — étaient dérisoirement insuffisants. On en créa 22 supplémen-

taires, qui fonctionnèrent à un rythme accéléré en 1872 et 1873. On dut improviser magistrats-instructeurs et juges, et c'est dire la rigueur des procès.

Ce ne fut, nous dit M^e Maurice Garçon, « qu'une abominable parodie de justice, qui facilita toutes les lâchetés et autorisa toutes les cruautés ¹² ». Qu'importe, au vrai, qu'elle ait été à peine légale, puisqu'elle devait être implacable.

Selon le rapport du général Appert, des 36 309 prisonniers, 10 137 ont été condamnés :

— 93 à la peine de mort. 23 seront exécutés, parmi eux le membre de la Commune Théophile Ferré, le colonel Rossel, délégué de la Commune à la Guerre, le sergent Bourgeois, un des soldats qui, le 18 mars, à Montmartre, avaient mis la crosse en l'air pour ne pas tirer sur la foule insurgée.

— 251 aux travaux forcés, à vie ou à temps.

— 1 169 à la déportation dans une enceinte fortifiée.

— 3 417 à la déportation simple.

Ces trois peines, les plus généralement distribuées, se purgent aux bagnes de la Nouvelle-Calédonie, au milieu des forçats de droit commun; beaucoup de Communards n'en reviendront pas ¹³.

— 1 247 à la réclusion.

— 1 305 à un emprisonnement de plus d'un an.

— 2 054 à un emprisonnement de moins d'un an.

— 55 enfants seront envoyés en maison de correction.

On compte cependant 2 445 acquittements, et surtout 22 727 renvois par ordonnance de non-lieu. Mais dans ces cas, le rapport Appert prend bien soin de souligner :

Il doit rester entendu que ces individus, ainsi mis en liberté, n'étaient pas des innocents dans la complète acception du mot, et qu'en des temps ordinaires, il y aurait eu prévention à soutenir contre chacun d'eux. On leur avait tenu compte de toutes les circonstances extrinsèques, de toutes les raisons d'humanité qui pou-

vaient militer en faveur d'un prévenu, coupable dans une certaine mesure, mais souvent abusé et inconscient.

L'indulgence en somme ne fut pas spontanée, mais imposée par l'excès même de la répression.

Archives

Les archives des conseils de guerre sont aujourd'hui conservées aux Archives Historiques de la Guerre, section moderne, actuellement installée dans le vieux Fort de Vincennes.

Tant bien que mal conservées, et plutôt mal que bien, puisque des quelque 40 000 dossiers qui avaient été constitués pour les procès, il ne subsiste plus aujourd'hui qu'une quinzaine de milliers. C'est qu'elles ont d'abord longtemps pourri dans les caves du Ministère de la Guerre, puis dans les casemates du Fort, dont on ne les a tirées que depuis 1945. Il se trouve aussi qu'un archiviste maladroit en a autrefois, pour faire de la place, fait détruire une grande partie; considérant que les dossiers d'individus qui avaient bénéficié d'un non-lieu (plus de 20 000) ne méritaient pas d'être gardés, il les a expédiés au pilon. C'est un irréparable dommage.

Mais la masse des documents qui subsistent, aujourd'hui admirablement conservés par une nouvelle équipe d'archivistes, est encore imposante. Ce sont :

— *Une centaine de cartons contenant des documents divers, constituant la sous-série Ly. 25 seulement sont répertoriés, dont les plus importants sont :*

Ly 1 Généralités sur la Commune;

Ly 20 Comité central de la Garde nationale;

Ly 22 Clubs, comités, associations diverses pendant la Commune.

Les autres, non moins riches, notamment en documents sur les bataillons de la Garde nationale pendant l'insurrection, sont en cours de classement.

— *Dans d'autres sous-séries de la série L, plusieurs centaines de cartons encore, contenant des documents*

qui concernent les bataillons de la Garde nationale pendant le siège de Paris, ou l'armée de Versailles, qui fut chargée de la répression de l'insurrection.

— Une quinzaine de milliers de dossiers individuels, de Communards qui ont été condamnés ou acquittés par les Conseils de guerre.

Dossiers poussiéreux, d'une poussière qui remonte presque à 1871, car trop longtemps les historiens les ont laissés dormir. Maxime du Camp les avait partiellement consultés, en 1881, pour écrire ses *Convulsions de Paris*. Mais, en vertu de la règle qui interdit la communication de pièces concernant des personnes qui pourraient être encore vivantes, ils n'ont été librement ouverts au public qu'au lendemain de la dernière guerre. Depuis, très peu de chercheurs les ont consultés, et jamais avant nous ils n'avaient été exploités systématiquement. On s'est contenté d'y grappiller, superficiellement, quelques renseignements, ou des indications biographiques sur tel Communard important. Récemment, quelques-uns d'entre eux (les plus noirs) ont servi à la rédaction de deux pamphlets violemment anti-communards, qui n'ont plus la vigueur des imprécations d'un Du Camp¹⁴.

Chaque dossier contient un rapport détaillé sur les activités du prévenu, avant et pendant la Commune, le relevé de ses interrogatoires, des dépositions des témoins, l'appréciation (ou les cancans, les commérages) du voisin, de l'ami, de l'ennemi, de l'employeur, du concierge, du propriétaire, d'innombrables pièces à charge et à décharge, et même des papiers personnels, qu'on a saisis chez le détenu*.

Les Communards sont là un à un : celui qui combat

* En outre, on trouve aux Archives nationales (série BB 24) les dossiers de grâces constitués pour les condamnés, beaucoup plus squelettiques que les dossiers de Vincennes, et aux Archives de la Préfecture de Police (série B/A), des dossiers de police concernant les Communards les plus éminents.

Nous n'avons utilisé ici que des pièces puisées dans les dossiers des Archives de la Guerre, et dans les cartons de la série Ly.

Devant le conseil de guerre :
ils sont là, Louise Michel,
Courbet, Rossel, Ferré,
parmi les 36.000 détenus dont
aucun historien de
la Commune n'a jamais entendu
la voix. L'ouverture récente
des Archives de Vincennes —
15.000 dossiers inédits de
la justice militaire — permet
à Jacques Rougerie d'instruire
ici publiquement,
pour la première fois,
le nouveau procès des
communards. Réhabilitation ?
A vous de juger.



a ARCHIVES
GALLIMARD
JULLIARD

*Collection d'inédits
au format de poche.*

Extrait de la publication